

Beaucaire, le **31 JUL. 2025**

Objet : Acceptation du contrat de « Audit, conseil et assistance à la passation des marchés publics d'assurance » - AFC Consultants lot - cybercriminalité

DECISION N° 109-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni concurrence et R2122-1 à R2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu le devis tel que ci-annexé, établi par la société AFC Consultants relatif au service de « Audit, conseil et assistance à la passation des marchés publics d'assurance » pour un montant de 850,00€ HT, 1 020,00€ TTC ;

Considérant le renouvellement des lots d'assurances responsabilité civile, flotte et protection statutaire à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet AFC Consultants, approuvée par décision n°077-2025 du 4 juin 2025 ;

Considérant l'augmentation des attaques cybercriminelles subies par de nombreuses collectivités et plus globalement l'augmentation du risque au niveau mondial ;

Considérant la proposition de la société AFC Consultant, telle que ci-annexée, d'ajouter un lot « Cyber Risques » au marché assurances ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat « Audit, conseil et assistance à la passation des marchés publics d'assurance » avec la société AFC Consultants, domiciliée 345 rue Pierre Seghers à Avignon (84000),

Article 2 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget comme suit :

Budget	Chapitre	Montant (HT)
Siège	011	850,00 €

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250731-109-2025-CC
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

AFC Consultants

345 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON
Tél : 04.90.89.88.17 Fax : 04.90.89.88.13
e-mail : info@afc-consultants.com
www.afc-consultants.com

Donneur d'ordre :

**Communauté de Communes Beaucaire
Terre d'Argence**
Monsieur le Président
30 300 BEAUCAIRE

DEVIS

Assistance à la passation d'un marché "Cyber Risques"

Désignation
Mission de conseil et d'assistance à la passation d'un marché "Cyber Risques"
<i>Phase 1 - Analyse des risques et définition des besoins</i>
<i>Phase 2 - Rédaction complète du DCE</i>
<i>Phase 3 - Suivi de la procédure de consultation - Réponse aux questions sollicités par les candidats</i>
<i>Phase 4 - Analyse et présentation des offres</i>

Quantité	Prix HT	TVA 20 %
1	850,00 €	170,00 €

TOTAL HT =	850,00 €
TVA 20% =	170,00 €
TOTAL TTC =	1 020,00 €

31 JUL. 2025
en date du :

Cachet et signature :



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

Beaucaire, le 31 JUL. 2025

Objet : Attribution du marché n°2025-06-19 « Aménagement de la place du 11 novembre 1918 » à Jonquières-Saint-Vincent, organisé en 3 lots

DECISION N° 110-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-2 et R.2123-4 à R.2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la publication du marché N°2025-06-19 en date du 17 juin 2025 avec une date de clôture au 21 juillet 2025 à 12h sur la plateforme marchés sécurisés et la parution dans le journal d'annonces légales Midi Libre ;

Vu les documents de consultation, notamment le Règlement de Consultation, déterminant les conditions de consultation des opérateurs économiques, les critères de choix des candidats et les conditions de négociation et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), déterminant les caractéristiques administratives du marché ;

Vu le rapport final d'analyse des offres après période de négociation et analyse des projets sur la base des critères d'analyse des offres publiés.

Considérant :

- Que le projet d'aménagement de la Place du 11 novembre 1918 fait partie du développement du territoire ;
- Qu'il aménage le cadre de vie des habitants et participe au « bien vivre ensemble ».

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les trois lots du marché de travaux n°2025-06-19 « Aménagement de la Place du 11 novembre 1918 » à Jonquières-Saint-Vincent de la façon suivante :

❖ Lot n°1 « Démolition / Terrassement / Voiries / Trottoirs / Réseaux humides (EP / EU / Fontaine) », au groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC (mandataire) / SCAIC / SOLS MEDITERRANEE pour un coût de 245 853,15€HT

❖ Lot n°2 « Réseaux secs (Electricité / Eclairage public) », à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un coût de 22 680,40€HT,

❖ Lot n°3 « Espaces verts », à l'entreprise DAUDET PAYSAGES pour un coût de 6 995,85€ HT,

Pour un coût total de 275 529,40€ HT

Article 2 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget comme suit :

Budget	Chapitre	Montant (HT)
Siège	9130	275 529.40 €

Article 3 : De préciser que le marché débutera à compter de l'ordre de service de démarrage et prendra fin à la réception des travaux sans réserve ou le cas échéant à la levée des réserves.

Le délai global d'exécution de l'ensemble des prestations est 3 semaines de préparation et de 13 semaines d'exécution, soit un total de 16 semaines (4 mois), période de préparation compris.

Article 4 : D'indiquer que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.